

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

170/22 : Rapport annuel d'activités de l'année 2021 de M. CUEVAS ALONSO Louis, délégué du service public des plages de la Siagne – Kiosque n°2 – « Les Sables d'Or »

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2021 DE M. CUEVAS ALONSO Louis, DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES PLAGES DE LA SIAGNE - KIOSQUE N°2 – « LES SABLES D'OR »

Madame Muriel BERGUA rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, l'exploitation du Kiosque n°2 – « LES SABLES D'OR », sur les plages de la Siagne a été déléguée à Monsieur CUEVAS ALONSO Louis, par sous-traité d'exploitation sous forme de contrat de concession pour les années 2021 et 2022.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, après chaque année d'exploitation, le rapport technique et financier du délégataire du service public est présenté au Conseil Municipal.

Ce rapport, présentant les résultats du service public, doit permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître de manière précise les modalités financières de réalisation du contrat de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu.

Dans le cadre de cette délégation, le Délégataire assure principalement un service aux usagers de vente à emporter sur les plages de la Siagne.

Le présent rapport relate la première année d'activité régie par le contrat de concession pour l'exercice 2021.

Le concessionnaire souligne que, dès l'ouverture, au 15 mars 2021, l'activité a fonctionné, malgré le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19. Il se félicite des bonnes conditions météorologiques ayant contribué à la fréquentation du kiosque.

Le délégataire salue « *un service technique municipal assez réactif en cas de besoin* ».

Le délégataire indique avoir réalisé un investissement de 12 605 € pour l'agencement du kiosque.

Il fait état d'un chiffre d'affaires de 147 154 €, qui dépasse nettement l'estimation de son budget prévisionnel et est supérieur aux chiffres d'affaires de l'ancien exploitant sur la précédente concession (84 419 € en 2020 et 109 712 € en 2019).

Le résultat d'exploitation est également en nette progression par rapport à la précédente exploitation : +8 387 € en 2021 (+6 648 € en 2020 et +2 068 € en 2019).

Pour l'année 2021, la Commune a perçu une redevance globale de 27 913,70 € au titre de la part fixe de redevance, déduction faite de l'exonération de 7 586,30 € consentie par la Commune en raison de la crise sanitaire (*délibération n° 083/21 en date du 29 juin 2021 approuvant la conclusion d'un avenant n° 1 au sous-traité d'exploitation*).

Elle a également perçu une part variable d'un montant de 3 183,08 € indexée sur le chiffre d'affaires de l'année 2020 réalisée par la SARL LES DAUPHINS DE MANDELIEU, ancien délégataire.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel d'activité pour l'année 2021 de la délégation de service public des plages de la Siagne – KIOSQUE N°2 – « LES SABLES D'OR », joint en annexe à la présente délibération.

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 24 Novembre 2022,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel de Monsieur CUEVAS ALONSO Louis, délégué de Service Public des plages de la Siagne, KIOSQUE N°2 – « LES SABLES D'OR », pour l'année 2021, joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Le Maire
Sébastien LEROY

La Secrétaire de Séance,
Catherine AIMAR

